



Catalogue no. 62F0072GIF

Le guide de l'indice de mission

2006



Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Chef, Sous-section de service à l'étranger, Section des indemnités Division des prix, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : 613-951-9598).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web à www.statcan.ca.

Service national de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Renseignements concernant le Programme des services de dépôt	1-800-700-1033
Télécopieur pour le Programme des services de dépôt	1-800-889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Renseignements pour accéder au produit

Le produit n° 62F0072GIF au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.ca et de choisir la rubrique Publications.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées dans le site www.statcan.ca sous À propos de nous > Offrir des services aux Canadiens.



Statistique Canada

Division des prix

Le guide de l'indice de mission

2006

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2006

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Novembre 2006

N° 62F0072GIF au catalogue
ISSN 1708-6213

Périodicité : hors série

Ottawa

This publication is available in English upon request (catalogue no. 62F00072GIE).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Le guide de l'indice de mission

Table des matières	Page
Introduction	5
1.0 Qu'est-ce que l'indice de mission?	5
2.0 Qu'est-ce qui est compris ou exclu?	5
3.0 Les principaux éléments de l'indice de mission	6
3.1 L'importance de la pondération dans l'indice de mission	6
3.2 Le régime d'achat à la mission	7
3.3 Les prix	8
4.0 L'enquête de l'indice de mission	9
4.1 Les rapports individuels (renseignements sur la consommation)	9
4.2 Les formulaires de relevé de prix	9
5.0 Le traitement des données sur les prix	10
6.0 L'examen mensuel des indices de mission	10
6.1 Les taux de change	11
6.2 Les facteurs d'inflation	11
6.3 Les variations mensuelles chez chaque fournisseur	12
6.4 La règle de trois pour cent	12
7.0 L'indice de mission et l'indemnité de subsistance de mission (ISM)	13
7.1 Maintien du pouvoir d'achat	13
7.2 Les redressements rétroactifs de l'indice de mission	14
8.0 Les visites aux missions	15
9.0 Les indices de la mission là où il n'y a pas d'enquête de Statistique Canada	15
10.0 Observations générales	15
Appendice A – Indemnité annuelle de subsistance du mission	16

Introduction

Le gouvernement canadien emploie du personnel civil et militaire expatriés dans plus de 300 endroits à travers le monde. Les Canadiens qui travaillent à ces endroits y trouvent parfois des conditions de vie extrêmement différentes de celles au Canada. Les prix des biens et services de consommation, entre autres, sont souvent très différents à l'étranger. En raison des prix plus élevés, des fluctuations du taux de change et de l'inflation à l'étranger, le pouvoir d'achat du dollar canadien pourrait être plus faible à la mission qu'il ne le serait à Ottawa.

Le gouvernement fédéral a mis au point un régime d'indemnités du service extérieur dans les Directives sur les modalités et conditions d'emploi du Service extérieur (DSE), les directives sur le service militaire à l'étranger (DSME) et le Règlement sur l'assistance technique (RAT).

Un des éléments du régime du service extérieur est le programme de l'indemnité de subsistance de mission (ISM). Le montant de l'indemnité est déterminé par ce qu'on appelle l'indice de mission (IM). Appliqué à la fourchette salariale, cet indice a pour objet d'accorder aux employés à l'extérieur une compensation financière qui leur permet de jouir d'un niveau de vie comparable à celui d'une famille à revenu semblable vivant à Ottawa. L'indice de mission n'est pas et ne se veut pas une mesure incitative ou un encouragement à servir à l'étranger.

Les indices de mission sont calculés et mis à jour par la Section des indices des indemnités de l'État de Statistique Canada qui, depuis plus de 50 ans, assure une expertise méthodologique et conceptuelle pour divers programmes d'indemnités accordées aux employés canadiens expatriés. Cette section joue le rôle d'un tiers impartial. Les dispositions des DSE, y compris l'utilisation des indices de mission pour administrer l'ISM, sont déterminées par les représentants de l'employeur et des employés au sein du Comité sur les directives sur le Service extérieur du Conseil national mixte (CNM). À la demande du comité CNM, Statistique Canada publie mensuellement, sur son site Web, le niveau des indices de mission. (Voir <http://www.statcan.ca/bsolc/francais/bsolc?catno=62-013-XIF>.)

Les renseignements et les explications contenus dans ce guide présentent les décisions prises par le Conseil national mixte. Dans l'ensemble du présent Guide, il est mentionné de la DSE 55, mais les dispositions de la section 15 de la DSME sont analogues et s'appliquent également aux militaires canadiens.

1.0 Qu'est-ce que l'indice de mission?

L'indice de mission est une mesure comparative exprimant la différence, à une période donnée, entre le prix de détail d'un panier représentatif de biens et de services à un endroit à l'étranger et le prix d'un panier comparable de biens et de services à Ottawa.

Par définition, le niveau des prix à Ottawa est fixé à 100. Par conséquent, un indice de mission de 110 signifie que les prix à la mission étrangère sont en moyenne environ 10 pour cent plus élevés que ceux d'Ottawa.

2.0 Qu'est-ce qui est compris ou exclus?

L'indice de mission **comprend** des comparaisons de prix pour les catégories de dépenses suivantes effectuées par les ménages :

les aliments achetés au magasin	les services financiers
les repas achetés au restaurant	les primes d'assurance des locataires
les produits de soins personnels	les loisirs et la lecture
les services de soins personnels	les vêtements
les médicaments brevetés	les communications
les produits pharmaceutiques	le transport
l'entretien domestique	le tabac et l'alcool
les fournitures domestiques	les services domestiques
les services ménagers	

En tout, environ 400 produits de consommation ou de spécifications sont compris dans le « panier » de l'indice de mission.

Le logement, les combustibles et les services publics, les ameublements, l'éducation, les voyages de loisir, etc., pour lesquels une indemnité relative aux frais supplémentaires durant le service extérieur est prévue dans d'autres dispositions des DSE, **n'entrent pas** dans la composition du panier. De même, l'indice de mission ne compare pas les coûts d'items tel que l'épargne et les placements.

De même, il n'y a aucune mesure entreprise pour attribuer un prix aux facteurs physiques et environnementaux qui déterminent l'admissibilité d'un emplacement étranger à une prime différentielle de poste (DES 56).

3.0 Les principaux éléments de l'indice de mission

Trois principaux éléments forment l'indice de mission:

- 1) **la pondération** ou l'importance relative de chaque article inclus dans l'indice de mission.
- 2) **le régime d'achat** ou l'importance relative de chaque fournisseur ou point de vente tel que signalé par le personnel de la mission.
- 3) **les prix**, convertis en dollars canadiens, de tous les fournisseurs fréquentés par le personnel de la mission et les prix des mêmes biens et services à Ottawa.

3.1 L'importance de la pondération dans l'indice de mission

Avant de calculer l'indice de mission, Statistique Canada doit d'abord déterminer ce qu'achète une famille canadienne typique et quelle proportion de son budget est affectée à chaque bien ou service.

À cette fin, Statistique Canada utilise les données des Enquêtes sur les dépenses des ménages (EDM), menées annuellement auprès d'un vaste échantillon représentatif de familles canadiennes. Les familles des répondants sont appelées à déclarer leurs dépenses détaillées liées à divers types de biens et services de consommation au cours d'une année donnée. Depuis l'adoption des DSE en 2001, le CNM a consenti à ce que l'échantillon de répondants soit limité aux familles qui ont au moins un salarié à temps plein, dont le salaire reflète les niveaux de salaire du personnel expatrié du gouvernement canadien. Les résultats des nouvelles EDM sont introduits aux indices de mission au même moment qu'ils sont employés à mettre à jour les pondérations de l'Indice de prix à la consommation, soit à chaque 4 ou 5 ans.

L'Enquête sur les dépenses des ménages de 2001 est la dernière enquête à établir ce profil typique. Le salaire moyen des ménages de ce groupe était de 75 700 \$, et la taille moyenne de la famille était de 3,1 personnes.

Cette enquête vise deux objectifs:

- a) elle dégage les types de biens et de services qu'achètent les familles typiques.
- b) elle détermine la proportion des dépenses totales consacrées à chacun de ces biens et services.

Ces renseignements permettent de déterminer quels articles et prix doivent être relevés ainsi que leur importance relative ou leur « coefficient de pondération ». Ces coefficients sont essentiels pour déterminer l'effet global des différences de prix entre une mission et Ottawa.

Afin d'illustrer la notion de pondération, le tableau A montre la somme consacrée en moyenne pour acheter le « panier » de l'indice de mission de 2001.

	Montant <u>dépensé</u> \$	Importance relative ou <u>coefficient de pondération</u> %
Aliments (achetés au magasin et au restaurant)	8 591	25,3
Santé et soins personnels	1 628	4,8
Fournitures et entretien domestiques	1 627	4,8
Loisirs et lecture	4 416	13,0
Vêtements et ameublement	3 924	11,6
Transports et communications	12 001	35,4
Tabac et alcool	1 289	3,8
Aide domestique	<u>424</u>	<u>1,3</u>
	33 900	100,0

Il est très important de bien comprendre que les « coefficients de pondération » au tableau A se rapportent au pourcentage des **dépenses** totales et non au revenu total.

Les coefficients de pondération utilisés dans le calcul d'un indice de mission donné sont basés sur l'Enquête sur les dépenses des ménages. Le tableau A ci-dessus illustre un « coefficient de pondération » pour huit grandes catégories de biens et de services. Des pondérations de sous-groupes jusqu'au niveau de chaque article sont établies en fonction de ces renseignements.

Tableau B — L'importance des pondérations

Article	Différence de prix Base = 100	Moyenne simple		Pondération par les Dépenses	
		indice de l'article		indice de l'article	
Lait	105	50,0 %	$105 \times (50/100) = 53$	90,0 %	$105 \times (90/100) = 95$
Papier ciré	150	50,0%	$150 \times (50/100) = 75$	10,0 %	$150 \times (10/100) = 15$
		indice de mission = 128		Indice de mission = 110	

L'importance de l'utilisation de coefficients de pondération pour établir la différence de coûts entre deux endroits est illustrée dans l'exemple au tableau B : supposons que le lait et le papier ciré soient les deux seuls articles compris dans l'indice de mission. Une différence de 5 pour cent dans le prix du lait aura normalement une incidence beaucoup plus grande sur le budget familial qu'une différence de 50 pour cent dans le prix du papier ciré. La raison est simple : les familles dépensent en moyenne beaucoup plus pour le lait que pour le papier ciré.

Accorder la même importance au lait et au papier ciré (la moyenne) sous entendrait que l'indice de mission devrait être 128. Toutefois, lorsque la dépense plus élevée pour le lait (90 %) est prise en considération dans l'indice de mission, on constate une différence de coût plus précise, qui montre un indice de mission de 110. Si la différence de prix était l'inverse, et si le lait coûtait 50 pour cent plus cher qu'au Canada, l'indice de mission serait alors 146. Cet exemple cherche à illustrer que le niveau global de l'indice est plus sensible aux différences de prix liées aux catégories auxquelles les Canadiens consacrent la plus grande partie de leurs dépenses .

3.2 Le régime d'achat à la mission

On entend par « régime d'achat » les détaillants ou autres fournisseurs auprès desquels le personnel de la mission étrangère déclare obtenir les biens et services qui figurent dans le « panier » de l'indice de mission. Ce régime peut être très complexe ou relativement simple, selon les circonstances du marché où se trouve la mission.

La plupart des achats s'effectuent normalement à des **points de vente locaux**. Dans plusieurs localités, certains biens et services peuvent être achetés **exempts des taxes de vente ou des taxes à la valeur ajoutée**. Ces biens et services sont distingués des achats effectués à la pleine valeur au détail selon le régime d'achat propre à chaque mission.

Les **magasins diplomatiques ou militaires spéciaux** peuvent aussi être fréquentés par le personnel pourvu qu'il en ait accès.

À certains endroits, il est probable que l'on signale des importations provenant d'autres pays en plus des achats aux points de vente locaux. Le personnel peut aussi importer des biens qui ont été achetés lors de voyages dans d'autres villes ou d'autres pays. Ces importations proviennent souvent de maisons d'importation telles que Peter Justesen (P.J.). Les achats sur Internet sont également considérés comme des **importations directes**. Les deux exemples ci-dessus se rapportent à des biens auxquels il faut ajouter des frais pour l'expédition, la manutention, l'assurance, etc. pour déterminer le « prix livré ».

Les articles achetés au Canada avant une affectation et qui sont inclus dans les effets à expédier à la mission au moment de l'affectation ou lors de vacances au pays figurent dans les articles « **apportés à la mission** ».

Les articles achetés lors d'une affectation précédente à l'étranger et apportés font aussi partie de la catégorie « **apportés à la maison** ». Ces dépenses ont un coefficient de 100, égal à celui d'Ottawa. D'une part, c'est parce que ce sont des prix d'Ottawa ou canadiens qui ont été payés pour ces biens et d'autre part c'est parce que l'indice de mission antérieur a servi au calcul de l'indemnité qui a ajusté le prix de ces achats au niveau d'Ottawa.

Enfin, il faut souligner qu'un certain pourcentage de chaque indice est considéré comme « **égal à Ottawa** », conformément à l'entente convenue dans le cadre des délibérations du CNM. Tout comme pour les articles « apportés à la mission », le coefficient pour cette partie de l'indice de mission est 100.

L'élément le plus important traité de cette façon est le cycle d'achat, d'amortissement et de revente des automobiles. Le CNM a convenu que cet élément de l'indice de mission devrait reposer sur le principe que les Canadiens affectés à l'étranger ne soient pas désavantagés par le cycle de vie des immobilisations qu'ils l'auraient été s'ils étaient restés au Canada.

Deux principes justifient cette décision. Le premier est qu'en vertu de la DSE 15, un véhicule peut-être expédié à la mission, à certaines conditions, sans frais pour l'employé. Les coûts relatifs à ce véhicule sont donc ceux d'Ottawa.

Le deuxième principe est qu'en bien des endroits, il est possible d'acheter des véhicules hors taxe et à un prix initial inférieur au prix du même véhicule à Ottawa. De plus, il existe encore des pays où ces véhicules hors taxe peuvent être revendus sur le marché « libre » et où, même après une affectation normale de trois ans, le prix de vente peut dépasser le prix d'achat.

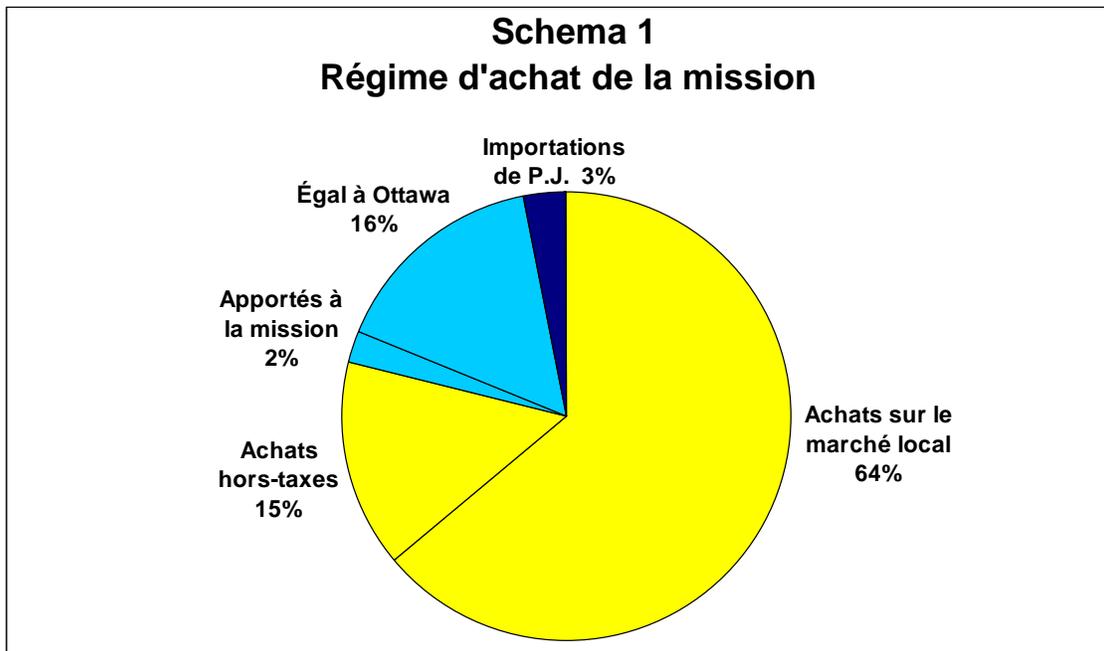
Même s'il n'est pas raisonnable d'appliquer ce principe dans certaines circonstances, comme dans le cas des pays où les véhicules ont la conduite à droite, chaque indice de mission est traité de cette façon.

Les frais d'entretien du logement lorsque l'État paye ou rembourse certains frais associés au logement de même que les services juridiques et certains articles ménagers (p. ex. tapis, petits appareils ménagers ou électriques, etc.) sont aussi traités selon la formule « égal à Ottawa ».

Puisque le montant pour « égal à Ottawa » est fixé à 100, tous les indices de missions contiennent des données qui correspondent au niveau de prix pour Ottawa. Donc même si tous les achats sont faits auprès des détaillants locaux, l'indice de mission dans son ensemble ne reflète pas uniquement les écarts de prix locaux. Hors pour tous les indices de missions supérieurs à 100, il y a des atténuations provenant de la portion « égal à Ottawa ».

L'ensemble du régime d'achat « tous articles » est la somme de tous les pourcentages déclarés pour chaque fournisseur et chaque article, en tenant compte de l'importance relative (la pondération) de chaque article du panier. (voir schéma 1 démontrant un échantillon de régime d'achats de la mission).

L'ensemble des régimes d'achat déclarés par chaque famille du personnel est pondéré selon la taille de la famille, sauf pour les articles liés à l'âge ou au ménage. Ainsi, les articles pour enfants sont pondérés uniquement selon le nombre d'enfants, les boissons alcoolisées et le tabac uniquement en fonction des adultes, l'assurance du ménage étant pondérée également selon le nombre de familles de répondants qui déclarent avoir dépensés pour cette catégorie. En général, les régimes d'achat déclarés par les familles de cinq membres, par exemple, peuvent avoir une pondération beaucoup plus grande dans l'établissement des régimes d'achat moyens que celles des unités familiales ne comprenant qu'une seule personne. Le régime d'achat propre à chaque mission est unique aux personnes étant en services de la mission au moment de la tenue de l'enquête.



3.3 Les prix

Les renseignements obtenus grâce à l'Enquête sur les dépenses des ménages, auxquels s'ajoutent les connaissances acquises au fil des enquêtes successives et des visites sur place, permettent à Statistique Canada de choisir les biens et services à inclure dans le « panier » et dont il faut tenir compte pour établir les différentiels de prix pour l'indice de mission.

Il est bien plus facile de comparer les prix de la plupart des biens de consommation entre deux villes au Canada qu'entre une mission à l'étranger et Ottawa. Au Canada, on retrouve généralement les mêmes marques, les mêmes formats et quantités, et les prix sont indiqués en dollars canadiens. Pour les indices de mission, par contre, il faut souvent ajuster les pondérations et mesures et, comme le personnel du service extérieur paie leurs achats en devises étrangères, il faut aussi tenir compte des taux de change.

Il n'est ni nécessaire ni pratique d'inclure dans le panier tous les articles que les gens achètent dans les catégories de biens et services indiqués ci-dessus.

En choisissant avec soins les articles les plus représentatifs, on peut s'assurer que l'indice de mission traduit les différences de prix applicables à un éventail de produits beaucoup plus vaste que l'échantillon. Par exemple, la différence de prix entre la mission et Ottawa pour les serviettes et les taies d'oreillers pourraient être un bon indicateur des différences de prix qui existent pour la literie et la lingerie en général.

Voici quelques critères et facteurs importants régissant la composition d'un panier de biens et services:

- L'article doit être disponible dans toutes les villes parce que la même enquête doit être menée dans toutes les missions. La disponibilité peut être une limite importante dans la composition d'un panier pour comparer des prix à l'échelle internationale, en raison de la grande diversité de marchés, de climats et de produits.
- L'article doit être acheté couramment par les Canadiens et avoir une certaine incidence sur leur budget. Le pain et l'essence répondent à ces critères. Ce n'est pas le cas des colliers de diamants et des lacets de chaussure. Les colliers de diamants ne constituent pas un achat fréquent et les lacets n'ont pas une grande incidence sur le budget.
- L'article doit être facile à identifier et se prêter à une description assez précise. La plus grande partie de la collecte des prix nécessaire pour mener une enquête sur l'indice de mission est effectuée par le personnel de la mission et non par des enquêteurs professionnels. Les descriptions ont donc tendance à se limiter aux articles de base. En ce qui concerne les vêtements par exemple, il faut éviter les articles tels que les complets, en raison des grandes différences de qualité qui soit disponibles sur les divers marchés.
- Enfin, les articles ne sont ni inclus ni exclus en fonction de critères moraux ou sociaux. Bien des gens considèrent peut-être que le tabac ou l'alcool comme des produits socialement indésirables ou nocifs. Ces biens sont cependant inclus, parce qu'ils continuent de représenter une part importante des dépenses familiales moyennes déclarées. D'autres biens et services du même genre ne sont pas inclus, mais uniquement parce qu'ils ne figurent pas parmi les dépenses de consommation déclarées légitimement.

4.0 L'enquête de l'indice de mission

À intervalle de 30 à 36 mois, une enquête sur l'indice de mission est menée à tour de rôle dans toutes les missions. En principe, le personnel de tous les ministères représentés à la mission participe à la collecte des prix et autres données. Statistique Canada fait parvenir à la mission les rapports, les formulaires de relevé de prix et les directives, par l'entremise du ministère chargé de coordonner l'enquête.

L'enquête sur l'indice de mission comprend deux volets:

4.1 Les rapports individuels - Renseignements sur la consommation

Les employés canadiens des missions doivent remplir un rapport individuel qui détermine le **régime d'achat de la mission**. Les sources d'approvisionnement auprès des détaillants locaux, par importation directe, aux magasins coopératifs, etc., sont demandées en pourcentage pour chaque groupe de biens ou de services (voir la section 3.2).

Les rapports individuels indiquent aussi si l'employé a des **privileges d'achat hors taxe** pour l'alcool, le tabac et l'essence.

Les détails sur les **services de communications et de télévision** (y compris l'accès Internet) sont demandés.

L'employé qui possède ou loue une voiture fournit des renseignements sur les **primes d'assurance automobile** et le niveau de la protection achetée.

Les types d'**aide domestique** utilisés et les coûts sont aussi demandés. Le CNM a consenti à que l'index minimal de cette catégorie soit 100. Là où les coûts horaires de main-d'œuvre sont plus bas qu'au Canada (ce qui donne des écarts de prix bas), il est établi que le personnel à l'étranger peut acheter davantage de ces services et y consacrer au moins autant que les Canadiens typiques.

Enfin, les **primes d'assurance pour le mobilier des locataires** sont également déclarées.

4.2 Les formulaires de relevé de prix:

Sur les formulaires de relevé de prix, on demande le montant défrayé pour des biens de consommation ainsi que le nom du magasin où l'article a été acheté.

Les prix sont typiquement relevés pour chaque fournisseur fréquenté par le personnel de la mission. Un minimum de trois points de vente locaux est exigé. Pour la plupart des articles, il faut relever deux prix à chaque point de vente ou chez chaque fournisseur.

Dans bien des missions, le personnel s'approvisionne chez des maisons d'exportation au Danemark ou à Hong Kong, par exemple. Dans ce cas, il faut retourner avec le formulaire les factures des commandes d'importation pour des expéditions représentatives, ainsi que la justification de l'assurance des marchandises, du dédouanement et de tous les autres frais connexes. Ces renseignements permettent à Statistique Canada de déterminer le montant total défrayé par le consommateur pour ces biens importés.

5.0 Le traitement des données sur les prix

Les étapes suivantes permettent de déterminer l'indice de chacun des lieux où les achats ont été effectués:

- a) Pour chaque article dont le prix a été relevé chez un fournisseur donné, un prix moyen est calculé. Le calcul du prix moyen nécessite des ajustements pour tenir compte des mesures et des formats. Pour certains fournisseurs, il faut aussi inclure le transport, l'emballage, l'assurance, etc.
- b) Le prix moyen pour chaque fournisseur est converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur pour chaque monnaie visée au moment où l'enquête est effectuée.
- c) Le prix moyen pour chaque fournisseur est comparé au prix moyen à Ottawa et exprimé en terme d'un coefficient. Ainsi, un coefficient de 2.0 pour un article en particulier indique que le prix à la mission pour le produit chez ce fournisseur est deux fois plus élevé que le prix à Ottawa.
- d) Ces coefficients sont ensuite pondérés, en fonction de l'Enquête sur les dépenses des ménages. Les coefficients des articles sont multipliés par le coefficient de pondération et les résultats sont combinés pour donner l'indice de ce fournisseur.

Lorsque tous les indices de fournisseur ont été calculés, ils sont agrégés pour former l'indice de mission total. Compte tenu du régime d'achat de la mission illustré au schéma 1, à la section 3.2, l'indice de mission pourrait être calculé comme suit:

Fournisseur (point de vente)	Régime d'achat à la mission	indice du fournisseur	Points d'indice
Achats sur le marché local	64,0%	150	(150 x 0,64) = 96,0
Achats hors-taxes	15,0%	126	(126 x 0,15) = 18,9
Apportés à la mission	2,0%	100	(100 x 0,02) = 2,0
Égal à Ottawa	16,0%	100	(100 x 0,16) = 16,0
Importations P.J.	<u>3,0%</u>	90	(90 x 0,30) = <u>2,7</u>
Indice de mission	100,0%		135,6
Niveau de l'indice de mission			136

L'indice de mission calculé est 136 (Ottawa = 100) au moment de l'enquête. Cet nouvel indice de mission est réexaminé tous les mois, entre le moment où l'enquête est menée et la date où les résultats sont publiés (voir la section 6 ci-dessous). À la date de parution, le nouvel indice de mission résultant de l'enquête est affiché sur le site Web de Statistique Canada. La surveillance de l'indice de mission antérieur continue également jusqu'à ce que l'enquête soit approuvée et le nouvel indice de mission soit publié.

6.0 L'examen mensuel des indices de mission

Une fois établi, l'indice de mission fait l'objet d'un examen mensuel pour déterminer s'il est toujours valable. La révision mensuelle d'un indice de mission entre en vigueur le premier jour du mois et se base sur les conditions en vigueur du mois précédent. (Voir la DSE 55.) La situation actuelle est toujours comparée à celle qui existait lors de la dernière enquête.

Trois facteurs sont pris en considération:

1. Les fluctuations des taux de change de toutes les monnaies utilisées à une mission donnée par rapport au dollar canadien.
2. Les mouvements de prix à Ottawa.
3. Les variations des prix à la mission pour les biens et services obtenus de chaque fournisseur.

6.1 Les taux de change

Étant donné que le personnel du service extérieur paie la plupart des biens et services en monnaie étrangère, il faut tenir compte des taux de change. Divers types de taux de change peuvent être obtenus pour une même monnaie, p. ex. le « cours officiel », le « cours commercial », le « cours touristique », le « cours parallèle », le « cours sur le marché libre ». Il est donc impératif de dégager le taux de change qu'a obtenu le personnel canadien du service extérieur. Le « cours sur le marché noir » n'est jamais utilisé, car le personnel canadien n'est pas autorisé à changer des devises à ce cours.

Le taux de change mensuel moyen pour toutes les monnaies utilisées pour chaque indice de mission est calculé. Les frais de transactions bancaires sont ajoutés aux taux officiels publiés afin de calculer le cours effectif obtenu par le personnel canadien affecté à l'étranger.

Les taux de change sont obtenus de diverses sources :

- a) la Banque du Canada — les taux de change quotidiens à midi pour un grand nombre de monnaies.
- b) la Banque de Montréal — les taux de change quotidiens publiés dans le *Globe and Mail* pour les pays dont les cours quotidiens ne sont pas disponibles dans les relevés quotidiens de la Banque du Canada.
- c) la Banque de Montréal — les taux de change hebdomadaires publiés dans le *Globe and Mail* pour d'autres monnaies.
- d) le département d'État des États-Unis — les taux de change au deux semaines qu'obtiennent les fonctionnaires américains affectés à l'étranger. Il faut convertir les dollars américains en dollars canadiens.
- e) taux officiels du MDN – le ministère de la Défense nationale se sert de ces taux de change pour payer le personnel affecté à l'étranger directement en monnaie locale. Il n'y a pas de frais de transaction bancaire.
- f) Les monnaies utilisées par les employés ne figurent pas toutes dans ces relevés, et ces taux de change ne conviennent pas tous au calcul des indices de mission. Certaines missions doivent fournir à Statistique Canada un relevé mensuel indiquant le taux de change minimum et le cours maximum obtenu par le personnel de la mission, ainsi que le taux de change obtenu le plus souvent durant le mois.
- g) Quelques missions fournissent des renseignements sur les taux de change par télécopieur avant la fin de chaque mois afin de s'assurer que ces cours sont pris en considération dans l'indice de mission tous les mois.

6.2 Les facteurs d'inflation

Les renseignements sur les fluctuations de prix à Ottawa et pour tous les fournisseurs utilisés à la mission se fondent sur l'indicateur de l'inflation le plus récent. Ces renseignements sont tirés des indicateurs statistiques nationaux du pays hôte (indice des prix à la consommation (IPC) ou autres indices équivalents) ou des données obtenues auprès d'organisations internationales qui suivent l'évolution des prix, par exemple, le Fonds monétaire international, les Nations unies, l'Organisation internationale du travail.

Les calculs relatifs au taux d'inflation pour l'indice de mission excluent **le logement, les combustibles et les services publics**, vu que ces éléments ne sont pas inclus dans l'indice de mission. Par conséquent, l'inflation de l'indice de mission peut différer des indices des prix à la consommation publiés normalement.

Puisque les données telles que l'IPC ne sont pas disponibles immédiatement, l'inflation pour le mois en cours est toujours estimée afin de s'assurer que l'indice de mission reste à jour. Lorsque les renseignements provenant des sources indiquées ci-dessus sont publiés fréquemment et sur une base régulière, l'indice de mission peut être surveillé sur une longue période et être raisonnablement fiable.

Dans certains pays, toutefois, il peut être difficile d'obtenir des renseignements fiables sur le comportement des prix. Il y a alors deux solutions :

- 1) Une **enquête à grande échelle de l'indice de mission** est effectuée plus fréquemment, et parfois tous les six mois dans les cas extrêmes.
- 2) Une **enquête sur les prix locaux** peut-être menée périodiquement par le personnel de la mission dans certains cas ou chaque fois que la mission signale une importante variation des prix locaux pour des dépenses importantes, habituellement après une forte dévaluation de la monnaie locale.

L'enquête sur les prix locaux diffère de l'enquête à grande échelle en ce sens qu'elle ne s'intéresse qu'aux prix du marché local. Afin de déterminer l'évolution des prix à travers le temps, il faut obtenir les prix pour les mêmes marques et les mêmes formats et auprès des mêmes points de vente locaux où ont été effectués des relevés de prix lors la dernière enquête intégrale. Il s'agit en quelque sorte d'une mini enquête sur l'indice des prix à la consommation.

Étant donné que les enquêtes sur les prix locaux ne mesurent pas les variations du régime d'achat, elles ne constituent pas une solution pertinente lorsque d'autres facteurs ont changé. Ces enquêtes sont utiles lorsque les taux d'inflation locaux sont mis en question et lorsque les autres facteurs (fournisseurs) restent relativement constants.

6.3 Les variations mensuelles chez chaque fournisseur

L'application des trois facteurs à l'examen mensuel de l'indice de mission peut être illustrée à l'aide du régime d'achat indiqué au schéma 1, pour les fournisseurs sur le marché local. Chaque mois, la variation de la valeur de la monnaie locale depuis la date de l'enquête est calculée ainsi que l'écart éventuel des taux d'inflation (logement, chauffage et services publics exclus) entre la mission et Ottawa, pondéré en fonction de l'importance du fournisseur local dans l'indice (64 pour cent dans cet exemple).

Tableau D — Calcul de l'indice local courant										
Indice des points de vente local	X	Coefficient d'inflation à la mission ÷ coefficient d'inflation à Ottawa	X	Fluctuation du taux de change	=	Indice des points de vente local projeté	X	Pondération ou importance	=	Points d'indice des points de vente local
150	X	(1,10 ÷ 1,02) = 1,078	X	0,89	=	144	X	0,64	=	92,2

Où:

- 1) Le taux d'inflation local (logement exclu) est de 10 pour cent (ou un ratio de 1.10) depuis la dernière enquête.
- 2) Le taux d'inflation (logement exclu) à Ottawa est de 2 pour cent (ou un ratio de 1.02) depuis la dernière enquête.
- 3) La monnaie locale ne vaut que 89 pour cent de sa valeur par rapport au dollar canadien au moment de la dernière enquête.

Il est estimé que l'indice local actuel (144) sera inférieur à ce qu'il était lors de l'enquête (150), parce que la dévaluation de la monnaie locale a été supérieure à l'écart entre le taux d'inflation à la mission et à Ottawa. Autrement dit, le dollar canadien s'est apprécié de 12,4 pour cent (1,00 ÷ 0,89) tandis que le facteur d'inflation a varié de 7,8 pour cent. Le facteur appliqué à l'indice local est donc de 0,9259 (1,078 x 0,89).

À l'heure actuelle, 92,2 points de l'indice de mission proviennent de ce fournisseur, comparativement à 96,0 points lors de la dernière enquête.

Les mêmes facteurs que ceux mentionnés ci-dessus s'appliquent à la variation de la partie hors taxe locale de l'indice et l'indice révisé deviendrait 121. Les deux sources qui reflètent les dépenses en dollars canadiens demeurent toujours au même niveau, c.-à-d. 100.

Dans cet exemple, la partie de l'indice de mission se rapportant aux importations de P.J. pourrait évoluer comme le montre le tableau E. Le taux d'inflation plus élevé pour cette source (ce fournisseur) et l'appréciation de la monnaie contribuent tous deux à l'augmentation de l'indice de ce point de vente, de 90 à 95, depuis l'enquête.

Tableau E — Calcul de l'indice P.J. courante										
Indice du point de vente P.J.	X	Coefficient d'inflation à la mission ÷ coefficient d'inflation à Ottawa	X	Fluctuation du taux de change	=	Indice des points de vente local projeté	X	Pondération ou importance	=	Points d'indice du point de vente P.J.
90	X	(1,030 ÷ 1,02) = 1,010	X	1,042	=	95	X	0,03	=	2,8

6.4 La règle de trois pour cent

Lorsque la variation totale des circonstances de toutes les sources suffit à faire bouger l'indice de mission de 3 pour cent, à la hausse ou à la baisse, un indice de mission révisé entre en vigueur le premier jour du mois suivant celui où la variation s'est produite, conformément aux dispositions de la DSE 55. Chaque fois que l'indice de mission est révisé, une nouvelle variation des circonstances de 3 pour cent à la hausse ou à la baisse doit se produire avant la mise en place de la prochaine révision. Les indices de mission courants et révisés sont publiés sur le site Web de Statistique Canada le troisième jour ouvrable de chaque mois.

Selon les mouvements dans l'exemple ci-dessus, le nouveau calcul de l'indice de mission serait celui qui figure au tableau F. Puisque le nouvel indice de mission, 131,2, est inférieur de plus de 3,2 pour cent au résultat de l'enquête (135,6) qui figure au tableau C, un nouvel indice, révisé, 131, serait mis en place.

Tableau F — Calcul de l'indice de mission courante

Fournisseur (point de vente)	Régime d'achat à la mission	indice du fournisseur	Point d'indice
Achats sur le marché local	64,0%	144	(144 x 0,64) = 92,2
Achats hors-taxes	15,0%	121	(121 x 0,15) = 18,2
Apportés à la mission	2,0%	100	(100 x 0,02) = 2,0
Égal à Ottawa	16,0%	100	(100 x 0,16) = 16,0
Importations P.J.	<u>3,0%</u>	95	(95 x 0,30) = <u>2,8</u>
Indice de mission	100,0%		131,2
Niveau de l'indice de mission			131

7.0 L'indice de mission et l'indemnité de subsistance de mission (ISM)

Les ministères employeurs se servent ensuite de cet indice et l'appliquent à la fourchette salariale, pour en déterminer l'indemnité ISM, selon les normes prescrites aux tableaux des indemnités de la DSE 55 - l'indemnité de subsistance de mission.

Le pourcentage du traitement qui est ajusté par l'indice de mission dépend du niveau de revenu de chaque employé. L'EDM montre qu'une augmentation du revenu entraîne une diminution du pourcentage relatif au revenu qui est consacré au panier des biens et services de l'indice de mission. Voir l'appendice A ci-dessous, extrait de DSE 55.

7.1 Maintien du pouvoir d'achat

La question que soulèvent le plus souvent les expatriés concerne la perte de dollars d'indemnité causée par une baisse de l'indice de mission. Le nombre de dollars canadiens versés aux termes de l'ISM diminue effectivement lorsque l'indice de mission diminue, mais cela ne signifie pas pour autant que cette baisse entraîne une baisse du pouvoir d'achat nécessaire pour obtenir les biens et services visés dans l'indice de mission à l'étranger. Il faut tenir compte de toute la partie du revenu consacrée à l'achat des biens et services visés dans l'indice de mission, et non pas uniquement des dollars supplémentaires de l'indemnité fournis pour absorber la différence de niveau de prix.

En appliquant l'exemple de la mission ci-dessus, et le salaire moyen de 75 700 \$ dont il est mentionné dans la section 3.1, il est possible de démontrer que le pouvoir d'achat demeure le même que l'indice de mission soit 136 ou qu'il soit 131. Cela signifie que le même nombre d'unités de chaque devise en usage à cet endroit au moment de l'enquête demeure disponible pour l'achat de ces biens et services à l'un ou à l'autre des niveaux de l'indice de mission. Selon l'annexe A, le salaire susmentionné s'inscrit dans la fourchette de 75 450 \$ à 76 449 \$. En appliquant la médiane de cette fourchette (75 950 \$), on constate qu'un Canadien typique consacre 45 % de son salaire à l'acquisition de biens et services visés dans l'indice de mission. Le montant pertinent est de 34 178 \$ par année, ou 2 848 \$ par mois.

Dans notre exemple, au moment de l'enquête (lorsque l'indice de mission était 136, les dépenses à la mission présentaient le profil qui figure au tableau G. En moyenne, il faut 36% de plus de dollars canadiens pour acheter le panier, c.-à-d., 3873 \$ (1,36 x 2848). La répartition de ces dollars canadiens est montrée selon l'importance de chaque monnaie utilisée à cette mission. À ce niveau de l'indice de mission, 1965 unités de monnaie locale servent à acheter des biens et services locaux. C'est le pouvoir d'achat de ce montant de devises qui doit être maintenu au fil du temps pour permettre au personnel de la mission de continuer d'acheter cette partie du panier de l'indice de mission des fournisseurs locaux.

Tableau G – Dépenses au panier de l'indice de mission – **Indice de mission = 136**

Fournisseur (point de vente))	Points d'indice	Pour cent de l'ISM	Dépenses en \$ CAD	Taux de change	Achats en monnaie locale
Achats en monnaie locale	114,9	84,7%	3281	1,670	1965
Achats en \$ CAD	18,0	13,3%	515	1,000	515
Achats en couronnes danoises	2,7	2,0%	77	0,215	358
Indice de mission	135,6	100,0%	3873		
Niveau de l'indice de mission	136				

Lorsque l'indice de mission a baissé à 131, les dépenses mensuelles typiques en \$ CAN auraient normalement baissé à 3 731 \$ (1,31 x 2848) et la répartition de ce montant figure au tableau H. Une plus grande quantité de monnaie locale est disponible pour l'achat de biens et services parce que le coût nécessaire pour obtenir la monnaie locale a baissé, passant de 1,670 à 1,486 pour cent. Étant donné que l'inflation locale est plus forte à la mission qu'à Ottawa durant la période d'attente du changement de niveau de l'indice de mission (un changement supérieur à 7 %), une plus grande quantité de devises locales est nécessaire pour effectuer les mêmes achats qu'auparavant. Les 2112 unités de monnaie locale maintenant disponibles reflètent à la fois l'amélioration du taux de change et la différence du taux d'inflation par rapport à Ottawa. De la sorte, le personnel de la mission continue de pouvoir acheter les mêmes articles locaux que lorsque l'indice de mission était de 136.

À tous les niveaux de l'indice, le montant des dépenses en \$ CAN demeure le même. Dans l'exemple, la faible variation des dépenses, exprimées en couronnes danoises, est attribuable à l'arrondissement des chiffres.

Fournisseur (point de vente))	Points d'indice	Pour cent de l'ISM	Dépenses en \$ CAD	Taux de change	Achats en monnaie locale
Achats en monnaie locale	110,4	84,1%	3138	1,486	2112
Achats en \$ CAD	18,0	13,8%	515	1,000	515
Achats en couronnes danoises	2,8	2,1%	80	0,224	357
Indice de mission	131,2	100,0%	3731		
Niveau de l'indice de mission	131				

La démonstration ci-dessus peut se faire à tous les seuils de revenus et pour toutes les variations de l'indice de mission, à la hausse ou à la baisse. Si l'on tient compte de la totalité du revenu consacré au panier de biens et services de l'indice de mission, le pouvoir d'achat de ce revenu en dollars canadiens (plus l'ISM) est maintenu à chaque ensemble de niveaux de l'indice de mission. Ce n'est que durant les périodes entre les changements de l'indice de mission et pendant lesquelles l'indice de mission évolue dans la fourchette de +/- 3 pour cent que le personnel est obligé d'absorber un éventuel écart de coût supérieur ou profite de cet écart selon que l'indice calculé mensuellement est supérieur ou inférieur au niveau de l'indice de mission applicable à son salaire.

7.2 Les redressements rétroactifs de l'indice de mission

Statistique Canada est lié par les dispositions des DSE qui stipulent que les révisions effectuées suite à l'**examen mensuel**, entre en vigueur le premier jour du mois qui suit le mois pendant lequel on a déterminé le besoin d'une révision. Cela veut dire qu'il y a un délai automatique d'un mois par rapport à tout changement constaté à la mission. Ce délai s'applique aussi bien aux majorations qu'aux diminutions.

Lorsqu'une enquête est menée, la période écoulée entre le moment où elle est effectuée et la diffusion des résultats dépend de la communication des renseignements provenant de la mission à Ottawa. La plupart des enquêtes à grande échelle sont désormais traitées durant le mois où elles sont reçues. Des délais surviennent souvent lorsque des données d'enquête incomplètes sont communiquées et qu'il soit nécessaire de faire un suivi.

Il n'y a pas d'application rétroactive d'une révision résultant d'une enquête, mais l'examen mensuel s'applique à l'indice dès qu'il est publié, de sorte qu'il est actuel à cette date.

Le CNM a décidé que les redressements rétroactifs des indices de la mission s'appliquent uniquement lorsqu'il y a eu revalorisation ou dévaluation de la monnaie. Si, après coup, il est établi qu'un taux de change erroné a été appliqué au calcul d'un indice de mission, l'indice est ajusté rétroactivement. Ces redressements sont mis en vigueur le premier jour du mois qui suit le changement de la valeur de la monnaie.

Il y a parfois des changements avec effet rétroactif de l'indice de mission si l'on constate que Statistique Canada a fait une erreur soit au moment de l'enquête ou soit au moment du calcul de la révision mensuelle. De même, si un ministère a éclairci une situation particulière, après le fait, et si ces éclaircissements modifient le niveau de l'indice de mission, des indices révisés sont publiés et entre en vigueur au moment soit de l'erreur ou de l'éclaircissement.

Enfin, des indices de mission peuvent être publiés avec effet rétroactif lorsqu'un ministère désigne un nouvel endroit où du personnel est déjà affecté mais qui n'a jamais fait l'objet de demande d'indice de mission. Ces indices de mission s'appliquent à compter de l'arrivée du personnel affecté à la mission.

8.0 Les visites aux missions

Statistique Canada effectue périodiquement des visites aux missions. Ces visites permettent aux représentants de Statistique Canada de rencontrer le personnel des missions pour expliquer le système de l'indice de mission, pour présenter le rôle de Statistique Canada dans les DSE et pour donner au personnel à l'étranger la possibilité de poser des questions au sujet du système et de son application.

Les visites coïncident habituellement avec une enquête à grande échelle ou une enquête sur les prix locaux à la mission. Un autre objet des visites consiste à évaluer sur place la situation des prix et de l'offre sur le marché et de se tenir au courant des conditions de vente au détail pour le personnel canadien, surtout dans les pays où il n'y a pas de données sur les prix à la consommation. Le représentant de Statistique Canada aide à la collecte des prix et donne des directives supplémentaires à tous les employés travaillant à la réalisation de l'enquête.

Les représentants peuvent également en profiter pour communiquer avec les organismes statistiques locaux et d'autres sources de données sur les prix afin d'obtenir le maximum de renseignements pouvant servir à l'examen de l'indice.

Généralement, de 10 à 15 missions à l'étranger reçoivent des visites pendant une année fiscale. Ces visites sont faites aux ambassades ou aux unités du MDN. Étant donné l'envergure du nombre total de missions où les Canadiens œuvrent à l'étranger, certaines de ses missions reçoivent une visite tous les 10 ans. Les missions plus importantes, ceux dont la situation économique est plus volatile et ceux dont les renseignements de leur situation inflationniste sont moins fiables reçoivent des visites plus fréquentes.

9.0 Les indices de mission là où il n'y a pas d'enquête de Statistique Canada

Normalement, Statistique Canada ne mène pas d'enquête sur l'indice de mission dans les missions qui comptent moins de quatre ou cinq employés canadiens, pour des raisons statistiques et à cause de l'utilisation plutôt faible des ressources de ces missions. Pour les petites missions, la procédure normale consiste à relier l'indice de la mission requis à un autre indice de mission du même pays qui figure déjà à liste des indices de mission de Statistique Canada.

On utilise aussi des renseignements obtenus du département d'État des États-Unis. Lorsque des chiffres américains sont utilisés, ils sont convertis de la base de Washington à celle d'Ottawa. Pour uniformiser la méthodologie, ce mécanisme de conversion utilise la relation Ottawa/Washington déterminée par le département d'État et non la relation de l'indice de mission. L'indice de base est ensuite assujéti à l'examen mensuel canadien habituel, qui tient compte des fluctuations du taux de change et de l'inflation (voir la section 6).

Le département d'État des États-Unis calcule deux indices distincts pour chaque endroit où il mène une enquête. Le premier type est appelé l'indice d'État et il s'adresse expressément aux fonctionnaires américains qui jouissent habituellement de certains privilèges d'achat hors taxe et qui ont accès à des mécanismes d'achat dont les autres ne bénéficient pas nécessairement. Le deuxième type est appelé l'indice local. Il est calculé et publié à l'intention du secteur privé et d'autres organismes intéressés.

L'indice local est presque toujours plus élevé que l'indice d'État, pour des raisons évidentes, et sauf quelques rares exceptions où l'on sait avec certitude que les Canadiens ont accès aux facilités d'achat américaines à une mission en particulier, c'est habituellement l'indice local qui est employé aux fins de l'indice de mission canadien.

10.0 Observations générales

L'indice de mission est une mesure fondée sur les méthodes statistiques bien établies. Il a un but bien précis: veiller à ce que, dans la mesure du possible, les fonctionnaires canadiens affectés à l'étranger ne soient pas plus avantagés ni désavantagés financièrement que s'ils travaillaient à Ottawa. D'autres dispositions des DSE sont conçues pour fournir des mesures incitatives.

En tant qu'indicateur des écarts de prix entre deux endroits, l'indice de mission peut-être considéré comme une tentative de représenter et de comparer tous les mois les milliers d'achats au détail effectués par les membres du service extérieur et leurs collègues au Canada. L'indice de mission a donc ses limites. Calculé à partir des prix de détail, des régimes d'achat et des régimes de dépense déclarés par les Canadiens en service diplomatique ou militaire temporaire à l'étranger, il n'a pas pour but de refléter la situation des Canadiens qui servent à l'étranger dans des conditions différentes. Il ne peut, par exemple, mesurer l'écart du coût de la vie constaté par chaque famille à l'étranger.

Il ne serait pas réaliste d'attribuer ou d'exiger à l'indice de mission une précision allant au-delà des limites imposées par la théorie statistique et par les contraintes de la vie réelle que posent les données sur lesquelles il repose. Mais en tant que mesure générale des effets qu'ont les différences de prix, les fluctuations du taux de change et l'inflation sur le pouvoir d'achat du personnel du service extérieur — et c'est là son rôle — l'indice de mission se compare favorablement aux meilleurs systèmes du genre qui existait ailleurs dans le monde.

Appendice A			
Indemnité de subsistance annuelle de mission			
Prend effet le 1er juin 2003 (non applicable à certains fonctionnaires – voir dispositions relatives aux droits acquis)			
Fourchette de rémunérations (CAD\$)		Point médian / Traitement nominal (CAD\$)	Facteur de rajustement (%)
30,450	31,449	30,950	0.742
31,450	32,449	31,950	0.727
32,450	33,449	32,950	0.712
33,450	34,449	33,950	0.699
34,450	35,449	34,950	0.686
35,450	36,449	35,950	0.674
36,450	37,449	36,950	0.662
37,450	38,449	37,950	0.651
38,450	39,449	38,950	0.641
39,450	40,449	39,950	0.631
40,450	41,449	40,950	0.622
41,450	42,449	41,950	0.613
42,450	43,449	42,950	0.605
43,450	44,449	43,950	0.596
44,450	45,449	44,950	0.589
45,450	46,449	45,950	0.581
46,450	47,449	46,950	0.574
47,450	48,449	47,950	0.568
48,450	49,449	48,950	0.561
49,450	50,449	49,950	0.555
50,450	51,449	50,950	0.549
51,450	52,449	51,950	0.543
52,450	53,449	52,950	0.537
53,450	54,449	53,950	0.532
54,450	55,449	54,950	0.527
55,450	56,449	55,950	0.522
56,450	57,449	56,950	0.517
57,450	58,449	57,950	0.513
58,450	59,449	58,950	0.508
59,450	60,449	59,950	0.504
60,450	61,449	60,950	0.500
61,450	62,449	61,950	0.496
62,450	63,449	62,950	0.492
63,450	64,449	63,950	0.488
64,450	65,449	64,950	0.484
65,450	66,449	65,950	0.481
66,450	67,449	66,950	0.477
67,450	68,449	67,950	0.474
68,450	69,449	68,950	0.471
69,450	70,449	69,950	0.468
70,450	71,449	70,950	0.464
71,450	72,449	71,950	0.461
72,450	73,449	72,950	0.459
73,450	74,449	73,950	0.456
74,450	75,449	74,950	0.453
75,450	76,449	75,950	0.450
76,450	77,449	76,950	0.448
77,450	78,449	77,950	0.445
78,450	79,449	78,950	0.443
79,450	80,449	79,950	0.440
80,450	81,449	80,950	0.438

Appendice A (suite)			
Indemnité de subsistance annuelle de mission			
Prend effet le 1er juin 2003			
(non applicable à certains fonctionnaires – voir dispositions relatives aux droits acquis)			
Fourchette de rémunérations (CAD\$)		Point médian / Traitement nominal (CAD\$)	Facteur de rajustement (%)
81,450	82,449	81,950	0.436
82,450	83,449	82,950	0.433
83,450	84,449	83,950	0.431
84,450	85,449	84,950	0.429
85,450	86,449	85,950	0.427
86,450	87,449	86,950	0.425
87,450	88,449	87,950	0.423
88,450	89,449	88,950	0.421
89,450	90,449	89,950	0.419
90,450	91,449	90,950	0.417
91,450	92,449	91,950	0.415
92,450	93,449	92,950	0.414
93,450	94,449	93,950	0.412
94,450	95,449	94,950	0.410
95,450	96,449	95,950	0.409
96,450	97,449	96,950	0.407
97,450	98,449	97,950	0.405
98,450	99,449	98,950	0.404
99,450	100,449	99,950	0.402
100,000			0.401

Formule de calcul des indemnités

1. Repérez la fourchette de rémunération correspondant à votre rémunération annuelle,
2. Multipliez le point médian / traitement nominal correspondant par le facteur de rajustement indiqué,
3. Multipliez le résultat obtenu par l'indice de mission, par exemple 130, puis divisez par 100,
4. Soustrayez le résultat obtenu à l'étape 2 de celui de l'étape 3 pour obtenir votre indemnité annuelle de subsistance de la mission.

Exemple:

- Un traitement de 69 700 \$ tombe dans la fourchette de rémunération « 69 450 \$ - 70 449 \$ », dont le point médian / traitement nominal est 69 950 \$,
- Multipliez 69 950 \$ par 46,8 %, ce qui donne 32 737 \$,
- Multipliez 32 737 \$ par l'indice de mission de 130, puis divisez le tout par 100,
- Le résultat est 42 558 \$, Soustrayez maintenant 32 737 \$ de ce montant; la différence de 9 821 \$ correspond à votre indemnité annuelle de subsistance de la mission.